

■ **A. Rochat**, à Yverdon-les-Bains, horlogerie et bijouterie (FOSC du 08.03.2004, p. 13). Par décision du 18 juin 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé la révocation de la faillite du titulaire. L'inscription est rétablie comme ci-devant (FOSC du 26.10.1989, p. 4356).

Journal no 7477 du 16.07.2004
(02371910 / CH-550.0.044.003-8)